

FICHE DE SONDAGE – PROLONGATION DE L'ACM EN JUILLET

Date butoir : 28 mars 2025

Chers parents,

L'ajout d'une semaine supplémentaire à l'ACM de juillet est actuellement en discussion.

Afin de mettre en place cette semaine du **28 juillet au 1^{er} août**, nous devons atteindre un minimum de **50 inscrits**.

Nous vous remercions de bien vouloir répondre à ce sondage avant le **28 mars 2025** et de le remettre en Mairie.

◆ **Souhaitez-vous inscrire votre/vos enfant(s) à cette semaine supplémentaire ?**

OUI, je souhaite inscrire mon/mes enfant(s)

Nom de l'enfant / Date de naissance : _____

Nom de l'enfant / Date de naissance : _____

NON, je ne suis pas intéressé(e)

Pour participer à ce sondage vous pouvez déposer la fiche directement en Mairie ou compléter ce questionnaire sur le site de la commune, sur Civox ou au moyen du QR-Code ci-après :



Nom du parent : _____

Date : ___ / ___ / 2025

Signature :

Merci pour votre participation ! 😊

Informations RGPD :

Les données à caractère personnel collectées sur ce sondage font l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est la commune de Thun Saint Amand. Ces données sont collectées à des fins d'analyse et de statistique. Elles sont recueillies sur la base légale suivante : l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6, e) du RGPD). Les destinataires des données sont les seuls agents habilités. Les informations recueillies par ce traitement seront conservées par la commune jusqu'à la fin de l'analyse du sondage. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits suivants sur ces données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition et droit à la limitation du traitement. Pour exercer ces droits, adressez-vous au Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : rgpd@cvg59.fr ou par courrier au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL via www.cnil.fr